

Justificatifs pour le changement de statut vers ou le renouvellement d'un Certificat de Résidence pour Algérien mention «scientifique/chercheur»

Documents à remettre à la Préfecture du lieu de résidence

- Le titre de séjour à renouveler en cours de validité.
- Le passeport en cours de validité (avec photocopies de toutes les pages écrites et tamponnées).
- Un justificatif de domicile de moins de six mois :
Dans le cas où le scientifique est locataire, il doit joindre une facture (eau, gaz, électricité, téléphone...) ou une attestation d'assurance habitation. En revanche s'il est à l'hôtel, en résidence ou au Faculty Club, il doit demander une attestation de domicile et une facture du dernier mois de loyer. Enfin, s'il est hébergé chez un particulier, l'hébergeur doit remplir et signer une attestation d'hébergement manuscrite avec un justificatif de domicile à son nom datant de moins de 6 mois ainsi qu'une copie d'une de ses pièces d'identité.
- 3 Photos d'identité (Normes préfecture)
- Dernier diplôme obtenu : master ou doctorat.
- Convention d'accueil d'un chercheur étranger complétée et signée.
- Contrat de travail ou convention de séjour de recherche.
- Attestation sur l'honneur de non-polygamie en France.
- Attestation des droits de la sécurité sociale.
- Pour les doctorants inscrits à Université Côte d'Azur : certificat de scolarité de l'Université.

Merci de présenter les documents originaux avec une traduction française faite par un traducteur assermenté auprès de la Cours d'Appel d'Aix en Provence. Il est également important de vérifier si l'acte de naissance nécessite une apostille et/ou légalisation.

- Justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre (250 €) pour la délivrance du nouveau Certificat de Résidence Algérien à acheter en ligne [ici](#).

(à remettre à la Préfecture uniquement lors de la délivrance du titre de séjour, donc à acheter pour le dernier rendez-vous avec la Préfecture. Ne pas acheter les timbres avant).